



VILLE DE
HARNES

Monsieur GARÉNAUX-GLINKOWSKI Anthony
Maire de Harnes

à

Aux membres du Conseil municipal

HARNES, le 16 juin 2026

Direction Générale des Services

Affaire suivie par Sylvie CHMIELEWSKI

Secrétariat de la Direction Générale des Services

Objet : Convocation au Conseil municipal

Madame, Monsieur,

Je vous invite à la séance ordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le **22 juin 2026 à 18h30** (*), **en Mairie de HARNES – Salle du Conseil municipal.**

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 01 avril 2026

Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 16 avril 2026

- 1 Décision modificative n°1 – Budget général
- 2 Taxe sur la publicité extérieure – Modalités d'application à partir du 1er janvier 2027
- 3 Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)
- 4 Convention de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et la Commune de Harnes – Accès à différents services proposés par la Médiathèque départementale – prêt d'outils d'animation
- 5 Charte des conseils de quartier de la ville
- 6 Création du Conseil Municipal des Enfants et approbation de son règlement intérieur
- 7 Fixation de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- 8 Actualisation des tarifs de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (Permissions de voirie permanentes et occasionnelles)
- 9 Subvention de fonctionnement 2026 – Avenir des Cités Prévention Spécialisée
- 10 Pour information – Cession d'un logement par Maisons & Cités
- 11 Décisions L 2122-22
 - 11.1 2026-109 - 06 mai 2026 - L 2122-22 – Convention de mise à disposition – Exposition LGBT – Commune d'Hénin-Beaumont

- 11.2 2026-113 – 12 mai 2026 - L 2122-22 – Contrat de service CT00006690 – Logiciels MELODIE OPUS et REQUIEM PUBLIC - Société ARPEGE de Saint-Sébastien-sur-Loire
- 11.3 2026-117 – 13 mai 2026 - L 2122-22 - Rénovation des WC publics de la Grande Place (N° 973.5.26)
- 11.4 2026-116 – 20 mai 2026 - L 2122-22 – Contrat de cession du droit d'exploitation – BROOME Productions – 13 juillet 2026
- 11.5 2026-132 – 02 juin 2026 - L 2122-22 - Accord cadre de fournitures et livraison de fournitures scolaires, de matériels didactiques, jeux éducatifs, travaux manuels pour la ville de Harnes (N° 976.5.26)
- 11.6 2026-118 – 04 juin 2026 - L 2122-22 – DEMATIS – e-convocations – Reconduction abonnement
- 11.7 2026-131 – 04 juin 2026 - L 2122-22 - Désamiantage et réfection des sols souples à l'école Emile Zola à Harnes (N° 938.5.26)
- 11.8 2026-134 – 09 juin 2026 - L 2122-22 – Convention de Coordination Sécurité et Protection de la Santé – CONTROLE G
- 11.9 2026-135 – 08 juin 2026 - L 2122-22 – Contrôle technique construction – Mise en accessibilité des écoles Emile Zola et Jean Jaurès – DEKRA Industrial SAS
- 11.10 2026-136 – 08 juin 2026 - L 2122-22 – L 2122-22 – Convention de coordination sécurité et protection de la santé – Travaux de mise en accessibilité de l'école Jean Jaurès – CONTROLE G
- 11.11 2026-137 – 08 juin 2026 - L 2122-22 – Convention de coordination sécurité et protection de la santé – Travaux de mise en accessibilité de l'école Emile Zola – CONTROLE G
- 11.12 2026-133 – 09 juin 2026 - L 2122-22 – Rénovation des toilettes publiques de la Grand' Place à Harnes – Contrat de Contrôle Technique – DEKRA Industrial SAS
- 11.13 2026-139 – 09 juin 2026 - L 2122-22 – Contrôle technique construction – Aménagement du cimetière centre – DEKRA Industrial SAS
- 11.14 2026-140 – 09 juin 2026 - L 2122-22 – Convention de coordination sécurité et protection de la santé – Travaux d'aménagement du cimetière du centre – CONTROLE G
- 11.15 2026-142 – 11 juin 2026 - L 2122-22 – Convention de coordination sécurité et protection de la santé – Désamiantage et réfection sols souples à l'école Emile Zola Phase 2– CONTROLE G
- 11.16 2026-141 – 12 juin 2026 - L 2122-22 - Mise en accessibilité des écoles Emile Zola et Jean Jaurès (N° 979.5.26)

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Anthony GARÉNAUX-GLINKOWSKI



Maire de HARNES



(*) La nouvelle posture VIGIPIRATE pour la période « hiver-printemps 2026 » applicable à compter du 5 janvier 2026 et jusqu'à nouvel ordre maintient l'ensemble du territoire national au niveau « urgence attentat ».

A cet effet, les portes de la Mairie seront ouvertes 15 mn avant le début de la réunion.

Merci de nous informer de tout éventuel retard.